

Je m'excuse auprès de la Chambre de consulter sans cesse les notes qu'on m'a remises. Les députés conviendront, cependant, qu'il s'agit d'une question complexe avec laquelle j'essaie de me familiariser.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement uniquement pour signaler à votre honneur et à la Chambre que les députés de notre parti qui s'intéressent particulièrement à cette question et s'en préoccupent sont absents, car on croyait que l'autre mesure nous occuperait plus longtemps qu'elle ne l'a fait. Toutefois, nous voulons bien laisser le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prendre tout de suite la parole au nom de son parti s'il est entendu—nous ne demandons pas un ordre de la Chambre à ce sujet—qu'on laissera les députés de notre parti parler mardi lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre aura terminé son intervention.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me vois amené à lancer des compliments de part et d'autre. Tout d'abord, je suis reconnaissant à mon ami, le député de Peace River (M. Baldwin) de me laisser prendre la parole avant les représentants de l'opposition officielle. Je comprends facilement l'absence des quelques députés de ce parti qui voudraient intervenir sur cette question mais ne s'attendaient pas à ce que nous y arrivions si tôt. J'irai jusqu'à dire que les idées que je vais exprimer sont probablement les mêmes qu'ils exposeraient s'ils étaient ici cet après-midi.

• (1550)

J'ai d'autres choses agréables à dire, car je veux signaler au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) que si son discours de cet après-midi révèle son attitude au sujet des affaires des anciens combattants—et je crois que si—il devrait revenir sur sa décision de ne pas se porter de nouveau candidat.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je comprends que, comme libéral, il pourrait lui être difficile de se faire élire dans Vancouver-Sud, mais supposons qu'il soit élu ailleurs et que les libéraux reviennent au pouvoir, j'espère qu'il pourrait alors reprendre ses fonctions de ministre des Affaires des Anciens combattants. La raison de ce propos monsieur l'Orateur, c'est que lorsqu'il fut devenu évident qu'on allait en terminer avec le bill cet après-midi, je notai à la hâte les points que je voulais signaler et les questions que je voulais poser. Le ministre a traité de chacune d'elles et même de façon très satisfaisante. C'est pourquoi j'aimerais bien qu'il ne songe pas à se retirer.

Je suppose, monsieur l'Orateur, que cet accord des partis n'est pas exceptionnel dans ce domaine, car au comité des Affaires des anciens combattants il semble y avoir moins d'esprit de parti que dans n'importe quel autre comité de la Chambre. Quelques-uns d'entre nous sont des vétérans, mais nous sommes toujours conscients, lors de nos réunions, de la dette que nous avons contractée envers ceux qui ont lutté pour nous durant plusieurs guerres et nous n'avons d'autre désir, comme membres de ce comité, que de procurer ce qu'il y a de mieux à nos vétérans.

J'ai dit, monsieur l'Orateur, que j'avais préparé quelques questions mais que le ministre y avait déjà répondu. Me serait-il permis quand même de signaler les points qu'il a développés. La plus importante de ces remarques, je pense, c'est que l'indexation sur le coût de la vie assurée par la mesure à l'étude n'est pas destinée à remplacer la

rectification du taux de base des pensions. Je suppose que cela s'applique à toutes les pensions et allocations, autorisées par la loi sur les pensions, la loi sur les allocations aux anciens combattants et toutes les autres lois sur les anciens combattants. Comme le ministre le sait probablement, car les associations d'anciens combattants ont déjà publié des communiqués à ce sujet, on s'inquiète à la pensée que cette augmentation de 3.6 p. 100 puisse être celle dont parlait le ministre dernièrement lorsqu'il laissait entrevoir la possibilité d'augmentations des pensions des anciens combattants, et ces derniers ont déclaré que c'était insuffisant. Ils ont parfaitement raison et le ministre en a convenu.

J'ai dit la même chose plus tôt au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), savoir que l'augmentation de vie chère ajoutée à la prestation de base de \$80 ne dispense pas d'augmenter cette prestation de base elle-même. Je remercie le ministre des Affaires des anciens combattants d'avoir bien précisé que cette indexation sur le coût de la vie que prévoit la mesure à l'étude est donnée par surcroît et non en remplacement du rajustement du barème de base.

J'espère que la révision des taux de base qui se poursuit sera diligente. Je suppose que si le ministre maintient sa décision de ne pas se présenter lors du prochain scrutin, il n'aura pas à s'expliquer en public. Il peut encore demeurer ministre des Affaires des anciens combattants jusqu'aux prochaines élections, rester à Ottawa et s'assurer que le ministère s'occupe vraiment de la question des taux de base.

Je demanderais alors au ministère d'examiner non seulement les taux de pension d'invalidité aux termes de la loi sur les pensions, mais aussi les taux de base prescrits dans la loi sur les allocations aux anciens combattants et ceux des diverses autres allocations. Le ministre fait signe que oui, et même si je semble mettre les points sur les i, monsieur l'Orateur, il importe au plus haut point de le faire, selon moi. Si le ministre ne l'avait pas dit, nous lui passerions un savon maintenant. Il est très satisfaisant de constater que cette indexation annuelle basée sur le coût de la vie se fera sous l'empire de la loi et qu'elle ne remplacera pas maintenant ou à l'avenir une augmentation du barème de base.

La remarque que j'ai faite au sujet de la clause d'indexation du bill sur la pension de sécurité de la vieillesse s'applique également au bill à l'étude maintenant. Je persiste à croire qu'un rajustement en fonction uniquement de la hausse du coût de la vie ne suffit pas. C'est mieux que rien et mieux qu'une hausse restreinte à 2 p. 100. Mais, les anciens combattants ont, selon moi, le droit de partager l'amélioration du niveau de vie et j'estime qu'il nous faudra un jour trouver une formule d'indexation meilleure que celle qui est rattachée à la hausse du coût de la vie.

Je veux aussi demander si ces augmentations s'appliqueraient à toutes les pensions et à toutes les allocations, et deux d'entre elles auxquelles je songe sont l'allocation spéciale pour incapacité et l'allocation de traitement. Par télépathie ou par simple coïncidence, le ministre a mentionné les deux et a signalé que le bill à l'étude propose l'indexation en fonction du coût de la vie de toutes les allocations versées en vertu de l'une quelconque ou de toutes les lois concernant les anciens combattants.